



Définition d'une pièce d'usure (automobile)

Par **bmontet38**, le **23/03/2009** à **15:20**

Bonjour,

Dans le cadre d'une panne survenue sur un véhicule couvert par une extension de garantie payante, la société réalisant cette prestation pour le compte de Nissan refuse la prise en charge au motif que la pièce incriminée est une pièce d'usure non couverte par le contrat.

Le contrat stipule effectivement que les "pièces d'usure" ne sont pas couvertes, sans plus de précisions.

Ma question est simple : qu'elle est donc la définition d'une pièce d'usure ?

Merci d'avance